FICHE 3 - Typologie des régulations publiques

Pourquoi ?

- ✓ La valorisation de la réciprocité qui a été mise en exergue dans la recherche participative est à compléter par l'examen des modes de régulation publique qui permettent d'obtenir des fonds émanant de la redistribution.
- ✓ L'approche des régulations publiques est à mettre dans la perspective de l'évolution des rapports aux pouvoirs publics dans l'histoire. De façon très rapide on peut dire que deux visions se superposent. Celle d'un développement économique servant le développement social où les services d'intérêt général relèvent des fonctions de l'Etat puisqu'ils n'ont pas les caractéristiques du marché. Une **régulation** que l'on peut qualifier de **tutélaire** est alors instaurée, les pouvoirs publics au niveau national financent par subventions. Celle issue d'une remise en cause dans les années 1970 avec l'arrivée d'une autre approche identifiant le social comme un frein à la croissance, à la compétitivité. Cette vision réduit le périmètre de l'action publique et met en œuvre des outils touchant au financement associatif, incitant à la rationalisation par des **régulations concurrentielles** (appel d'offres, appels à projets). Il existe cependant un autre mode de régulation basé sur la co-construction et le partage d'objectifs : la **régulation négociée**.
- ✓ Le poids respectif des régulations tutélaire et concurrentielle renseigne sur les modifications dans l'attribution des financements publics, la régulation concurrentielle ayant été promue dans le cadre de la nouvelle gestion publique, déclinaison managériale du néolibéralisme pour lequel la concurrence est le moyen le plus recommandé pour faire que les dotations soient utilisées avec efficacité et que la performance des prestations soit améliorée.

Comment ?

- ✓ Il s'agit d'examiner le type de relations entretenues avec les pouvoirs publics et de mesurer la marge de négociation existante dans ces rapports.
- ✓ Il convient de distinguer si les financements sont attribués de manière **tutélaire**, à partir de critères fixés par les financeurs, à travers la stabilisation de normes, procédures et catégories administratives qui laissent peu de marges de manœuvre à l'association ; à partir de la logique **concurrentielle** de l'appel d'offre ou à projet, induisant une mise en compétition des associations entre elles ou avec les entreprises, ou à partir de critères faisant l'objet de **négociations** entre associations et financeurs et témoignant d'une reconnaissance de l'autonomie et de l'expertise associative.
- ✓ Ces divers types de régulations peuvent coexister au sein d'une même association : leur caractérisation s'avère centrale pour comprendre les tendances à l'isomorphisme institutionnel, c'est-à-dire les phénomènes d'uniformisation et

de normalisation, débouchant parfois sur une rationalisation et technicisation gestionnaire étouffant le bénévolat et l'implication des usagers.

- ✓ Les constats à un moment donné peuvent être éclairés par une mise en perspective historique, l'évolution dans le temps renforce-t-elle la régulation tutélaire stricte ou aménagée ? La régulation concurrentielle progresse-t-elle ou non ? La régulation négociée restreint-elle ou augmente-t-elle son domaine d'exercice dans les dernières années ?
- ✓ Il est intéressant de voir si les évolutions que connaissent le bénévolat et les coopérations territoriales engendrent une accentuation des formes de régulation négociée.

TYPES DE REGULATION	CARACTERISTIQUES	MODALITES
CONCURRENTIELLE	Mise en compétition des associations entre elles ou avec des entreprises	Appel d'offres Appel d'offres avec clauses (social, insertion, environnement, ….) Appel à projet Délégation de service public
TUTELAIRE Stricte	Conformité à des critères et normes préétablis ouvrant droit à financement	Subvention
TUTELAIRE Aménagée	Critères et normes pouvant faire l'objet d'un amendement pour prendre en compte les réalités associatives	Subvention
NEGOCIEE	Elaboration conjointe du projet, des critères de financement, des critère d'évaluation	Subvention de fonctionnement Convention pluriannuelle d'objectifs Appel à projet

Rappel

A quoi sert une typologie ?

*C'est une **photographie** utilisée comme outil de réflexion au niveau de l'association. Renseignée sur plusieurs exercices elle permet d'approfondir et de mettre en évidence des **dynamiques**. Elle permet de faire des agrégations au niveau de plusieurs associations, d'une ou de plusieurs fédérations, d'un réseau afin de **renforcer de la capacité de négociation** avec les partenaires institutionnels. A terme elle peut contribuer à **l'élaboration d'outils de gestion et d'argumentation** avec les partenaires*

Comment l'utiliser ?

*Pour qu'elle serve à une réflexion collective il est nécessaire de se l'approprier **en respectant les catégories retenues** et d'éviter **d'apporter des modifications**, ce qui rendrait toute stabilisation de l'outil et donc toute comparaison impossible. La typologie peut être enrichie mais à l'intérieur du cadre proposé puisqu'il a été validé par les fédérations et réseaux participants.*